

L'école Jeanne d'Arc, une école inclusive, posture ou imposture ?

« De par les fondements de son projet, l'Enseignement Catholique a toujours été sensible aux élèves les plus démunis et leur a accordé une attention particulière. De nombreux établissements accueillent depuis longtemps des élèves en grande difficulté sociale, familiale, psychologique... » ; démarche d'Assises de l'Enseignement Catholique en 2001.

Dans ce sens, l'école Jeanne d'Arc a une vraie culture de l'ouverture à la différence, toutes les différences, et ce, dès sa création en 1860.

Aujourd'hui encore certains éléments parlent d'eux même :

- au niveau géographique, l'inscription à Jeanne d'Arc ne s'effectue plus seulement pour répondre à une proximité immédiate du lieu d'habitation ; depuis plus de trente ans, le pourcentage d'inscriptions hors secteur géographique immédiat continue de progresser.
- au niveau économique, les différentes aides financières aux familles ont été multipliées par deux sur la même période. Dans le même sens, le coût de la scolarité, demandé aux familles (tous frais confondus) est le plus faible du secteur,
- il y a aujourd'hui cinq auxiliaires de vie scolaire, plus de cent heures, pour accompagner des élèves à « profil pédagogique particulier ». Il y a vingt-cinq ans, quelques heures prises sur des emplois du temps du personnel éducatif permettaient l'accueil d'un à deux enfants « handicapés » (mal voyant, trisomique ...) sur l'ensemble de l'établissement,
- ces dernières années, l'établissement a investi massivement dans des travaux d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite.

Mais peut-on pour autant se revendiquer : « école inclusive » ?

Aménager le cadre scolaire pour un accueil possible de tous les élèves devrait être un minimum que la loi d'ailleurs impose, mais il serait, semble-t-il, une imposture que de se déclarer, une école inclusive, sur ce seul regard porté à un cadre respectueux des différences sociologiques, économiques, psychologiques et/ou physiques.

Pour que l'École dépasse une simple posture qui donne à penser plus qu'à vivre l'inclusion, il faut pour les uns repenser l'école elle-même et pour les autres, maintenir une vigilance afin d'aiguiser toujours plus son regard, pour mieux faire face à tous les préjugés.

Dans « La société inclusive, parlons-en ! » Charles GARDOU suggère que parler d'enfants « handicapés », induit de fait, la référence à une norme. Cette norme place un curseur sur une ligne (imaginaire) qui trie et qui classe ...

L'école n'est-elle pas le lieu aujourd'hui où la norme fait loi ?

Que dire du socle commun des connaissances, du programme international pour le suivi des acquis des élèves, désigné par l'acronyme PISA ou encore des examens qui échelonnent la vie de nos élèves tout au long de leur scolarité ? Comment donc évaluer nos enfants différents sur ces normes scolaires qui s'arrêtent à la capacité d'utiliser des savoirs académiques ... alors que les compétences sociales, par exemple, n'y sont presque nulle part !

Aujourd'hui et plus qu'hier, toutes les écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'Etat, doivent répondre à une injonction d'intervenir dans un cadre rigide dans lequel les espaces de liberté se raréfient.

L'école servirait alors un projet, vieux comme le monde, qui pense que « la qualité de l'humanité se trouverait renforcée par la disparition des faibles et des déshérités » ...

Cela fait écho, de façon réflexive, aux travaux (qui datent, et parfois controversés) de Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON dans « Les héritiers ».

S'il paraît nécessaire aujourd'hui de « sur entraîner » les élèves qui souhaitent intégrer une grande école puisque telle est la seule solution trouvée pour y entrer, un établissement catholique d'enseignement doit trouver, aussi, les moyens d'accompagner les autres, tous les autres, sur leur propre chemin. En cela, les collèges et lycées professionnels ont certainement une longueur d'avance. Cela semble plus compliqué dans le second degré général.

Le nombre de très bons élèves (scolairement) au lycée a comme corollaire de bons résultats aux examens. La notoriété d'un lycée se calcule (hélas) sur les réussites au baccalauréat et de plus en plus, sur le nombre de mentions Très Bien et d'entrées aux grandes écoles ...

Comment malgré tout, arriver à ce que les élèves d'un collège ne quittent pas, par défaut, leur établissement pour des raisons de réussite au baccalauréat avec une belle mention, mais pour un vrai parcours de vie ?

Il ne faudrait pas, qu'il y ait des structures qui accueillent les élèves en difficulté et d'autres qui s'en « libèrent ».

D'une maman d'une élève maintenant en sixième : « *Le niveau de ce collège doit être bien meilleur que cet autre puisqu'il n'a pas d'ULIS collège, lui ...* » - Novembre 2018.

Nous pourrions, par analogie, reprendre l'idée de l'archipel des ghettos cher à Raphaël GLUCKSMANN dans « Les enfants du vide », dans la distinction qu'il souhaite que l'on fasse entre cosmopolitisme et multiculturalisme. Par analogie, l'inclusion, se place autour de l'idée de « former un peuple civique à partir d'un corps social multiple et reconnu comme tel », à la différence du multiculturalisme qui morcelle la République en cultures différentes plus ou moins étanches les unes envers les autres.

Nous ne sommes pas naïfs et savons que l'arrivée des « empêchées » (personne porteuse d'un handicap) dans une école ... ça pique ! (comme le disent, les jeunes).

L'école oscille alors entre deux tourments, un peu comme l'image des porcs-épics (Arthur Schopenhauer), trop éloignés ils ont froid, trop près ils se blessent.

Alors, au lieu de trouver ensemble une bonne distance, il semble plus simple de les séparer dans leur propre solitude en ignorant la présence de l'autre.

Cette solitude de ces molécules égoïstes, comme les virus qui refusent de coopérer, occasionnent des tumeurs.

La communauté éducative doit s'attacher à la réussite de tous. En ce sens la présence d'enfants dits porteur d'un handicap permet de réfléchir en profondeur et en équipe, la réflexion sur les moyens devient aussi nécessaire. Certains établissements y arrivent déjà.

Cela fait mieux comprendre aujourd'hui, le souhait, en 1959, de certaines écoles privées de choisir le contrat simple plutôt que le contrat d'association avec l'Etat qui semblait, dans le texte, réduire la portée et la liberté éducative des projets de ces écoles (ce fut le cas de l'école Jeanne d'Arc de 1960 jusqu'en 1973).

Comment concilier à la fois résultats scolaires et obligation d'ouverture à tous (comme le prévoit la Loi DEBRE sur les contrats d'association avec l'Etat) ?

Comment accueillir tous les élèves et tout particulièrement ceux qui ont des difficultés de vie, sans tenir compte de la demande croissante de certaines familles pour ce qu'elles disent être « l'excellence » ?

Précédemment, l'Enseignement Catholique, ne pouvait se permettre d'ouvrir des classes à petits effectifs, pensant qu'il devait montrer sa vitalité par le nombre croissant d'élèves inscrits dans ses établissements.. L'objectif était de grossir par le nombre d'élèves et donc de classes et de maintenir, de dépasser, les 20 % des effectifs d'enfants scolarisés en France.

Entre l'ouverture d'une (seule) classe ULIS avec 12 élèves (maximum) et une classe de 6^{ème} à 30 avec un suivi chaque année jusqu'en troisième ... la politique du nombre ne laissait que peu de solutions ...

Depuis quelques années l'Enseignement Catholique a fait un choix tout autre, en lien avec les projets éducatifs des établissements qui se réfèrent très souvent à des fondateurs qui ont poursuivi un chemin plus difficile, à côté, voir même à contre courant de ceux proposés par ... l'air du temps.

L'Enseignement Catholique ouvre aujourd'hui, des classes « normales » pour répondre aux besoins locaux mais aussi des classes ULIS école, collège et lycée, porté par la certitude qu'il n'y a pas de vie minuscule.

Ainsi avec l'enseignant spécifique du dispositif ULIS école, l'Enseignement Catholique diocésain a permis l'arrivée de deux enseignants supplémentaires pour desserrer les effectifs du cycle 2.

Il se dit dans le réseau LASSALLIEN : « Une école est excellente quand les plus faibles réussissent », et au collège St Bruno à Marseille, il est écrit "Tous différents, bonne nouvelle".

L'Enseignement Catholique montre ainsi son attachement aux plus faibles et aux lieux où la République à parfois peine à fédérer. Il privilégie ainsi un changement de politique dans certains lieux où le vivre « entre nous » peut au final éloigner de plus en plus les décideurs de demain des réalités du monde.

Passer des vocables ; aliéné, handicapé, puis, personne porteuse d'un handicap pour en arriver, enfin, à « personne empêchée » ... voilà le pari éducatif qui s'ouvre à nous.

Que souhaite donc faire l'école Jeanne d'Arc de si particulier ? Quelle est donc cette inclusion « réelle » de tous les élèves, de toutes « personnes empêchées » que nous sommes ?

Et plus généralement quel rôle, peuvent jouer alors, nos établissements catholiques d'enseignement ?

Pour ce faire, l'équipe éducative au sens large, a besoin de toujours re-penser l'enseignement, l'accompagnement. C'est l'objet même de la politique de formation interne qui concernent la totalité de la communauté éducative de l'école (enseignants et personnel OGEC).

L'école Jeanne d'Arc souhaite être un lieu où la re-connaissance précède la connaissance.

Pour ce faire, une évaluation de tous les potentiels et des difficultés est nécessaire. L'enseignement prend alors appui sur cette re-connaissance de l'élève dans ce qu'il est, pour l'accompagner dans des apprentissages individualisés.

Ces acquisitions le rendent de plus en plus autonome et capable d'interroger le monde pour enfin, se donner les moyens de devenir un acteur de sa propre vie, un citoyen à part entière.

Une telle vision de l'école ne conduit pas au nivellement vers le bas, il induit une adaptation constante aux besoins individuels.

Il est évidemment plus simple de garder des élèves pendant huit années (minimum) de la petite section au cours moyen deuxième année, puisqu'il n'y a pas d'examen dans le premier degré. Mais il reste très compliqué d'accompagner un élève qui (souvent) dès la maternelle, ne peut plus être scolarisé sans un aménagement scolaire particulier.

L'orientation, après un dispositif ULIS doit aussi nous interroger et nous guider.

Dans les éléments à prendre en compte il y a le projet de vie que souhaite l'élève mais aussi et parfois, seulement lorsque l'élève ne peut décider seul comme au début de l'élémentaire, la famille.

L'évaluation de l'élève en ULIS école est celle qui montre le chemin parcouru entre une évaluation de la re-connaissance et celle des acquisitions solides, scolaires et humaines.

La dimension temps prend une toute autre dimension. Ce n'est pas le temps, la norme, la classe qui ordonne. L'élève donne le tempo de ses apprentissages et une « orientation continue » est proposée à la famille sur ce qui répond au mieux aux besoins réels de l'élèves en lien, si possible, avec le projet de vie.

L'école inclusive est celle qui procède de même pour tous les élèves, quels qu'ils soient. C'est aussi pour cela que nous avons fait notre les évolutions successives dans le vocabulaire qui touche de près ou de loin le « monde du handicap ». Aujourd'hui le terme de « personne empêchée » permet de considérer que nous sommes tous des personnes empêchées sur des domaines personnels. De même, cela induit que nous avons aussi des espaces où nous sommes performants.

Une telle vision autorise de trouver sa place dans la société en tant que citoyen.

L'école retrouve là sa réalité institutionnelle. Cette école devient pour nous un devoir et une chance !

Claude LABIT